

BOSNIE-HERZÉGOVINE

Environnement opérationnel

Contexte

La Bosnie-Herzégovine présente une structure politique complexe et à plusieurs niveaux, qui reflète les divisions nationales et ethniques. Cette situation contrarie la résolution des déplacements causés par le conflit qui s'est achevé il y a de cela 15 ans. Des solutions durables sont encore nécessaires pour plus de 100 000 déplacés internes. Néanmoins, la Stratégie révisée de mise en œuvre de l'Annexe VII de l'Accord de paix de Dayton, adoptée par le Parlement à la mi-2010, offre à présent un cadre viable pour trouver ces solutions.

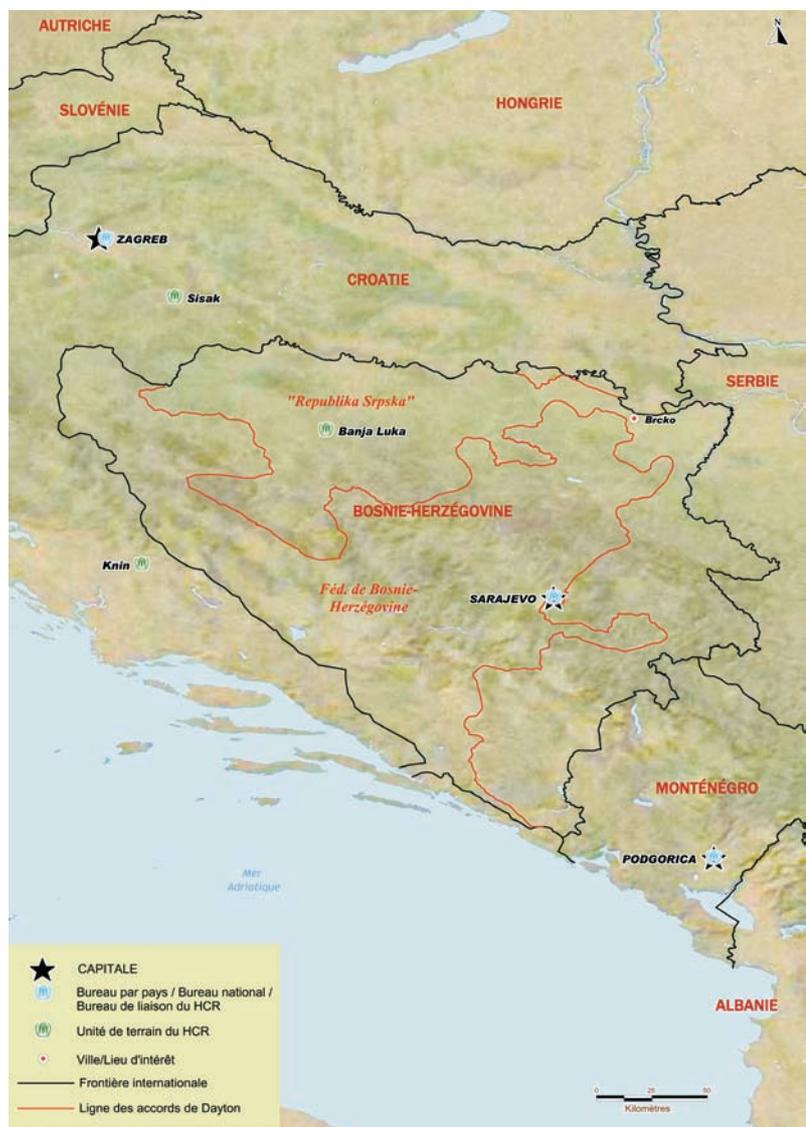
La Bosnie accueille actuellement près de 6 000 réfugiés originaires de Croatie, pour qui les pays de la région ont reconfirmé leur volonté de consolider des solutions durables avant la fin de 2011. Il est de fait essentiel de clore le chapitre global du déplacement en Bosnie-Herzégovine, pour la stabilité nationale et régionale, ainsi que pour le processus d'intégration européenne du pays.

En Bosnie-Herzégovine, les principaux objectifs du HCR sont d'améliorer la mise en œuvre du régime d'asile et de renforcer la protection internationale des réfugiés. Si la législation du pays en matière d'asile est en général conforme aux normes régionales et internationales, de nombreuses lacunes demeurent dans son application.

Il n'existe pas de données précises sur le nombre exact d'apatrides en Bosnie-Herzégovine, mais le phénomène est fréquent parmi la minorité rom, qui est souvent incapable de jouir d'une véritable citoyenneté, pas plus que de bénéficier de ses droits et des prestations auxquelles elle peut prétendre.

Besoins

Un nombre considérable de personnes déplacées et rapatriées demeurent dans une situation précaire, ne pouvant bénéficier de conditions de vie convenables et ayant besoin d'un soutien



Chiffres prévisionnels pour la Bosnie-Herzégovine

TYPE DE POPULATION	ORIGINE	JANVIER 2011		DÉCEMBRE 2011	
		TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR	TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR
Réfugiés	Croatie	6 000	1 300	5 000	1 000
	Serbie (Kosovo)	120	120	50	50
	Divers pays	20	20	20	20
Demandeurs d'asile	Serbie (Kosovo)	260	260	150	150
	Divers pays	30	30	60	60
Réfugiés rapatriés	Bosnie-Herzégovine	500	50	500	50
Déplacés internes	Bosnie-Herzégovine	103 600	31 100	92 400	30 000
Déplacés de retour	Bosnie-Herzégovine	1 000	1 000	1 200	1 200
Apatrides	Apatrides	9 400	2 000	8 500	2 000
Autres personnes relevant de la compétence du HCR	Bosnie-Herzégovine	1 900	250	1 400	200
	Bosnie-Herzégovine	43 100	4 000	39 600	3 500
Total		165 930	40 130	148 880	38 230

permanent. Près de 7 000 d'entre elles continuent de vivre dans des centres collectifs, une option qui était en principe temporaire. Ce groupe comprend des personnes physiquement et mentalement diminuées, des patients souffrant de maladies chroniques, des personnes âgées sans revenu ni soutien familial, ainsi que d'autres qui ne peuvent pas rentrer dans leur lieu d'origine en raison de graves menaces pour leur protection. Le HCR préconise des interventions adaptées afin de répondre aux besoins les plus pressants de ces personnes extrêmement vulnérables, de façon à préserver autant que possible les réseaux de soutien social qu'elles ont créés entre elles au cours des années de déplacement.

Le HCR s'est efforcé de veiller à ce que les réfugiés aient accès à l'éducation, aux soins de santé, à l'emploi et aux services de protection sociale aux mêmes conditions que les nationaux ; cependant, il s'avère encore nécessaire de mettre au point une stratégie systématique d'intégration pour eux, qui comprendrait un logement permanent et d'autres formes de soutien. L'intégration locale des réfugiés est gravement entravée par les restrictions juridiques qui pèsent sur la question des permis de résidence.

Les apatrides disposent de peu de choix de moyens d'existence. Beaucoup pâtissent des conséquences du manque de papiers d'identité et de leur non-enregistrement, ce qui restreint leur accès aux soins de santé, à l'éducation, à l'emploi et à d'autres droits. Les Roms sont particulièrement touchés : ils sont en butte à plusieurs formes de discrimination et ne peuvent pas trouver du travail. De surcroît, le manque de papiers accroît le risque d'exposition à différents abus, notamment la traite d'être humains.

Stratégie et activités en 2011

Pour répondre à cette situation de déplacement prolongée, le HCR agira sur trois fronts, avec des initiatives sur les



Parmi les déplacés internes qui vivent encore dans des foyers se trouvent des personnes âgées, sans revenus et sans soutien familial.

HCR / AZIZ

Objectifs et cibles prioritaires

Des procédures de protection équitables

- Les procédures de détermination du statut de réfugié deviennent plus équitables et plus efficaces.
- La délivrance de documents d'état civil est renforcée.
 - ➔ Près de 500 interventions aident les personnes relevant de la compétence du HCR à obtenir des documents d'état civil.
- Le niveau des documents individuels d'identité est relevé.
 - ➔ Quelque 900 documents d'identité et de voyage sont délivrés à des résidents apatrides.

Besoins et services essentiels

- L'hébergement et l'infrastructure sont améliorés.
 - ➔ Près de 710 personnes reçoivent un logement de longue durée.

Solutions durables

- Le potentiel du rapatriement librement consenti est réalisé.

- ➔ Quelque 1 100 réfugiés et déplacés internes sont aidés dans le processus de retour, par des allocations de rapatriement ou un soutien au transport.

Participation et autogestion communautaires

- Les opportunités de parvenir à l'autosuffisance et de trouver des moyens de subsistance sont multipliées pour les personnes relevant de la compétence du HCR.
 - ➔ Environ 4 300 déplacés internes, rapatriés, apatrides et réfugiés bénéficient d'activités destinées à leur trouver un emploi.

Protection contre la violence et l'exploitation

- L'accès aux solutions juridiques est élargi.
 - ➔ Près de 300 personnes bénéficient d'une assistance juridique et d'une représentation légale.
 - ➔ Quelque 5 000 personnes reçoivent une aide juridique.

Présence du HCR en 2011

□ Nombre de bureaux	2
□ Effectifs totaux	44
Internationaux	5
Nationaux	27
JEA	2
VNU	5
Autres	5

PARTENAIRES

Partenaires d'exécution

Organismes gouvernementaux :

Ministère des Droits de l'homme et des Réfugiés
Ministère de la Sécurité

ONG :

Service humanitaire de Bosnie-Herzégovine
Initiative des femmes de Bosnie-Herzégovine
Services de secours catholiques
Hilfswerk Austria International
Fondation pour la démocratie locale
Vasa Prava Bosnie-Herzégovine

Partenaires opérationnels

Organismes gouvernementaux :

Ministère de la Fédération pour les Personnes déplacées et les Réfugiés
Ministère de la Republika Srpska pour les Réfugiés et les Personnes déplacées

Autres :

Banque de développement du Conseil de l'Europe
Commission européenne
OIM
Direction du développement et de la coopération de la Confédération suisse
PNUD
UNICEF
Banque mondiale

politiques, un suivi de la protection allié à des mesures de rétablissement de la confiance, et un soutien opérationnel.

Le HCR ciblera ses interventions sur les points suivants :

- continuer à encourager les autorités nationales à mettre un terme à la situation de déplacement prolongée pour les déplacés internes restants ;
- soutenir les personnes déplacées en Bosnie-Herzégovine en leur donnant accès à une aide juridique gratuite, des projets créateurs de revenus et de moyens d'existence, et une aide au logement pour les plus nécessiteuses d'entre elles, qui ne sont pas en mesure de revenir chez elles ;
- travailler étroitement avec les autorités de Bosnie-Herzégovine pour améliorer les procédures d'asile et leur mise en œuvre. Les réfugiés originaires de Croatie seront épaulés dans leur recherche de solutions durables soit par des allocations pour le rapatriement librement consenti soit par l'intégration locale et l'aide juridique gratuite ;
- dispenser une aide juridique aux membres les plus vulnérables de la communauté rom pour les aider à obtenir des documents d'état civil.

○ Contraintes

La complexité des structures politiques et administratives en Bosnie-Herzégovine fait obstacle aux efforts pour faire avancer les droits de l'homme et protéger les réfugiés et les demandeurs d'asile.

Les besoins dépassent largement la capacité du système de protection sociale en Bosnie-Herzégovine, qui demeure sous-financé. Même si l'économie mondiale est dans une phase de reprise, celle de la Bosnie-Herzégovine est encore touchée par la crise financière. Cela sapera sensiblement la capacité du Gouvernement d'allouer des

fonds pour répondre aux besoins des réfugiés et des déplacés internes vulnérables en 2011. Le chômage reste un problème chronique, en particulier parmi les personnes déplacées, les femmes, les minorités et autres groupes vulnérables.

Organisation et mise en œuvre

○ Coordination

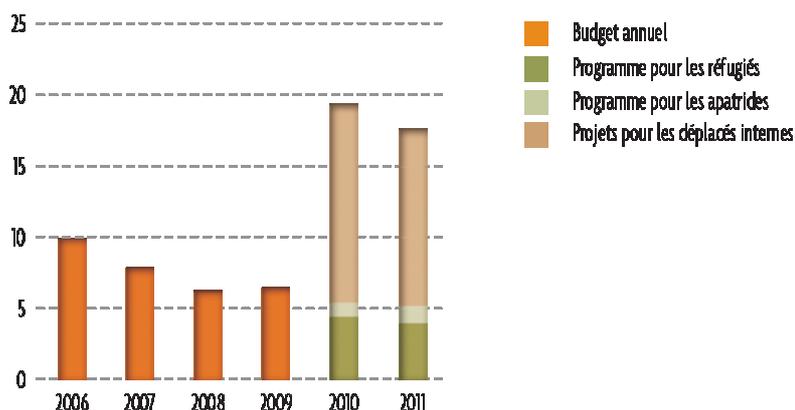
Le HCR continue de collaborer étroitement avec les autorités de Bosnie-Herzégovine à tous les niveaux, en particulier avec le ministère d'État des Droits de l'homme et des Réfugiés, et le ministère de la Sécurité. Le Haut Commissariat est membre du Conseil de hauts responsables qui réunit les principales organisations internationales présentes dans le pays. Le HCR est aussi un membre actif de l'Équipe des Nations Unies dans le pays, et il collabore de près avec d'autres organisations internationales, comme le Bureau du Haut Représentant, l'Union européenne, le Conseil de l'Europe et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, ainsi qu'avec diverses ONG nationales et internationales, les donateurs et les organismes multilatéraux.

Informations financières

En 2011, le budget pour la Bosnie-Herzégovine est de 17,5 millions de dollars E.-U. Sur cette somme, 70 pour cent sont alloués aux déplacés internes, 23 pour cent aux réfugiés et aux demandeurs d'asile et 7 pour cent aux apatrides. Un volet important du budget se rapporte aux activités entreprises pour trouver des solutions durables à l'intention des déplacés internes vulnérables, et pour soutenir les possibilités d'autosuffisance et les moyens de subsistance.

Budget du HCR en Bosnie-Herzégovine 2006 – 2011

Millions (dollars E.-U.)



Budget 2011 pour la Bosnie-Herzégovine (dollars E.-U.)

ENTITÉS ET OBJECTIFS	PROGRAMME POUR LES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROGRAMME POUR LES APATRIDES PILIER 2	PROJETS POUR LES DÉPLACÉS INTERNES PILIER 4	TOTAL
Environnement de protection favorable				
Cadre juridique national	46 423	115 325	103 384	265 133
Cadre administratif national	21 575	0	37 303	58 878
Politique en matière de déplacements forcés	0	0	7 140	7 140
Prévention du déplacement	0	0	70 554	70 554
Prévention de l'apatridie	0	21 310	0	21 310
Coopération avec les partenaires	37 759	21 549	226 389	285 697
Politiques de développement national	22 238	0	7 038	29 275
Attitudes du public à l'égard des personnes prises en charge	0	27 970	5 907	33 877
Non-refoulement	20 858	0	0	20 858
Sous-total	148 853	186 154	457 715	792 722
Procédures de protection équitables				
Conditions d'accueil	154 781	0	0	154 781
Enregistrement et établissement de profils	11 748	0	69 289	81 036
Accès aux procédures d'asile	112 610	0	0	112 610
Détermination de statut juste et efficace	121 826	0	0	121 826
Regroupement familial	4 725	0	0	4 725
Documents individuels	50 072	279 940	0	330 013
Documents d'état civil	7 173	67 147	0	74 320
Sous-total	462 935	347 087	69 289	879 311
Protection contre la violence et l'exploitation				
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle	80 591	20 837	56 992	158 419
Accès aux solutions juridiques	119 851	155 505	197 240	472 597
Sous-total	200 441	176 342	254 233	631 016
Besoins élémentaires et services essentiels				
Nutrition	184 526	0	0	184 526
Abris et autres infrastructures	1 087 136	0	5 627 936	6 715 072
Articles ménagers et d'hygiène de base	96 543	0	651 776	748 319
Soins de santé primaire	0	31 778	21 255	53 033
VIH et sida	4 276	0	0	4 276
Éducation	98 881	0	0	98 881
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	146 433	0	153 286	299 719
Sous-total	1 617 796	31 778	6 454 253	8 103 826
Autogestion et participation communautaires				
Évaluation participative et mobilisation communautaire	51 741	47 041	45 839	144 621
Autogestion de la communauté et représentation équitable	6 199	0	0	6 199
Autosuffisance et moyens d'existence	443 008	0	3 969 585	4 412 593
Sous-total	500 948	47 041	4 015 424	4 563 413
Solutions durables				
Retour volontaire	369 635	0	170 903	540 538
Appui à la réhabilitation et à la réintégration	49 975	0	49 387	99 362
Réinstallation	78 481	0	0	78 481
Appui à l'intégration sur place	178 615	176 975	71 222	426 811
Réduction des cas d'apatridie	0	33 365	0	33 365
Sous-total	676 706	210 339	291 512	1 178 557
Relations extérieures				
Relations avec les donateurs	39 439	17 223	37 914	94 576
Mobilisation des ressources	39 731	22 747	47 304	109 782
Partenariats	0	0	127 449	127 449
Information publique	16 728	42 163	37 549	96 441
Sous-total	95 897	82 133	250 217	428 247
Logistique et appui aux opérations				
Chaîne d'approvisionnement et logistique	30 946	15 351	34 540	80 837
Gestion de programme, coordination et appui	249 841	137 662	467 991	855 493
Sous-total	280 787	153 013	502 531	936 330
Total	3 984 363	1 233 886	12 295 174	17 513 423
Budget 2010 révisé	4 360 822	988 789	13 934 133	19 283 744

Conséquences d'un manque de financement de l'ordre de 20 à 40 pour cent

- Près de 170 demandeurs d'asile ne bénéficieront pas d'une assistance juridique pour les procédures de détermination du statut de réfugié.
- Environ 200 interventions ne seront pas faites pour les documents d'état civil.
- Quelque 660 documents d'identité et de voyage ne seront pas délivrés aux résidents apatrides.
- Environ 300 personnes ne recevront pas de logement permanent.
- Plus de 3 000 personnes ne bénéficieront pas d'activités destinées à leur trouver un emploi.
- Quelque 500 personnes ne seront pas aidées dans le processus de retour par des allocations de rapatriement ou de transport.
- Près de 1 300 personnes ne recevront pas d'aide juridique.